

GRAMMAIRE
DES GRAMMAIRES.

ARTICLE XVII.

DU PARTICIPE EN GÉNÉRAL.

On appelle *participe* deux inflexions que les verbes reçoivent à l'infinitif. L'une est celle que l'on nomme *participe présent*, et l'autre, *participe passé*.
(Lévizac, page 122.)

Le participe est ainsi nommé parce qu'il participe de la nature du verbe et de celle de l'adjectif. Il participe de la nature du verbe en ce qu'il en a la signification et le régime : « Dieu *aimant* les hommes. » Il participe de celle de l'adjectif en ce qu'il qualifie le nom auquel il se rapporte : « Une femme *attachée* à ses devoirs. » (Même autorité.)

On divise les participes en deux classes, relativement aux temps qu'ils expriment. L'un prend le nom de participe présent, l'autre, celui de participe passé (393). Le premier se termine toujours en **ANT** : *aimant, ayant, étant*. Le participe passé a différentes terminaisons : *aimé, lu, souffert, soumis, craint, absous*, etc., suivant les verbes d'où il dérive.

(393) Quelques Grammairiens donnent au Participe présent le nom de Participe *actif*, et au Participe passé, celui de Participe *passif*; il ne serait pas difficile de prouver que ni l'une ni l'autre de ces dénominations ne sont exactes; mais comme celle dont nous nous servons est la plus usitée, et que l'essentiel est de bien connaître l'emploi de chacun de ces participes, nous ne croyons pas nécessaire de nous attacher à démontrer le plus ou le moins d'exactitude de ces dénominations.



FONDO BIBLIOTECA PUBLICA
DEL ESTADO DE NUEVO LEON

132147

13146

§ I.

DU PARTICIPE PRÉSENT.

Le participe présent offre plusieurs difficultés qui viennent de sa ressemblance parfaite, quant à la forme, avec l'adjectif verbal et avec le gérondif.

C'est en nous occupant des moyens de le distinguer de ses deux homonymes que nous établirons les règles qui leur sont applicables.

§ II.

DU PARTICIPE PRÉSENT ET DE L'ADJECTIF VERBAL.

On voit dans les ouvrages de J. Dubois (dit Sylvius), célèbre médecin, le premier qui ait écrit sur la langue française; dans ceux de Henri Etienne, le second des Étienne, le plus célèbre grammairien du XVI^e siècle, au jugement de d'Olivet; et dans ceux de P. de la Ramée, connu sous le nom de Ramus, ce fameux professeur de l'Université de Paris; on voit, dis-je, que le participe présent se déclinait dans le XVI^e siècle.

En effet, pour ne pas multiplier les exemples, qu'il serait facile de prendre dans les ouvrages imprimés à cette époque, il nous suffira de citer les phrases suivantes : « Pour ce que j'appelleray de « leurs oreilles *écoutantes* mal, à elles-mêmes, quand elles escou-
« teront bien. » (HENRI ÉTIENNE, projet du livre intitulé : *De la Précellence du langage français*. Paris, 1579.) — « Et iceluy *ouvrants*
« en certains lieux trouvèrent. » (RABELAIS.)

Qui par les carrefours vont leurs vers *grimassants*,
Qui par leurs actions font rire les passants. (Régnier, Satire II.)

Ces enfants bienheureux, créatures parfaites,
Sans l'imperfection de leurs bouches muettes,
Ayants Dieu dans le cœur, ne le purent louer.

(Malherbe, *les Larmes de S. Pierre*.)

Si vos yeux, *pénétrants* jusqu'aux choses futures.....
(Le même.)

Qui a donc pu faire cesser l'usage de décliner le participe présent dans notre langue?

On croit généralement que c'est à la publication des fameuses *Lettres* de Pascal, en 1659, qu'il faut reporter l'époque de la fixation

de notre langue à cet égard. Arnauld enseigna le premier dans sa Grammaire générale, publiée en 1660, l'indéclinabilité du participe en ANT et l'accord des adjectifs verbaux; et l'Académie prononça le 3 juin 1679 : « La règle est faite, on ne déclinera plus les parti-
« ticipes présents. »

Depuis ce moment, cette doctrine n'a point varié, et l'Académie dans les dernières éditions de son Dictionnaire, Beauzée, Vaugelas, d'Olivet et tous les Grammairiens modernes n'ont fait que la confirmer; mais en montrer l'époque ce n'est pas en faire voir la raison. Nous croyons donc rendre service à nos lecteurs en leur faisant connaître l'opinion motivée du petit nombre de Grammairiens qui en ont parlé.

Tous sont d'avis que le participe présent, toujours terminé en *ant*, est invariable, quels que soient le genre et le nombre du substantif auquel il se rapporte; et ils pensent que l'adjectif verbal, également terminé en *ant*, s'accorde toujours en genre et en nombre avec le substantif qu'il modifie.

Or, comme le participe présent et l'adjectif verbal qui ont la même terminaison sont quelquefois, l'un et l'autre, suivis d'un régime indirect, le point difficile est de savoir les distinguer afin d'éviter les fautes dans lesquelles on tomberait en rendant variable ce qui ne l'est pas, et en ne rendant pas variable ce qui doit l'être.

Le participe présent exprime, de même que tous les verbes, ou une action faite par le mot qu'il modifie, comme *allant*, *marchant*, *frappant*, ou une opération de l'esprit, comme *pensant*, *désirant*.

L'adjectif verbal exprime une qualité, une aptitude, une disposition à agir plutôt qu'une action : si le sens qu'il présente semble offrir quelquefois l'idée d'une action, c'est une action qui par sa durée, sa continuité, sa non-interruption, se transforme en manière d'être.

Quand je dis : « J'ai vu cette mère *caressant* son fils, » l'action que j'énonce est restreinte, elle a une durée limitée; un instant avant elle n'avait pas lieu; l'instant d'après elle peut cesser; donc *caressant* est un participe présent.

Mais si je veux peindre une qualité inhérente à la mère, une qualité qui, quoique ne se démontrant pas dans le moment par des actions, n'en existe pas moins dans le cœur ou dans le caractère, j'emploie alors l'adjectif verbal, et je dis : « cette mère est *caressante*. »

Cette différence entre *caresser* et *être caressant* est positivement celle qui existe entre le participe présent et l'adjectif verbal; c'est

dans cette nuance, souvent difficile à saisir, que consiste la plus grande difficulté.

Lorsque le participe présent est suivi d'un régime direct sur lequel porte l'action, il est aisé de le distinguer de l'adjectif verbal, qui, n'exprimant pas une action, ne peut avoir de régime direct sur lequel elle tombe.

Mais quelquefois le participe présent n'est suivi d'aucun régime, soit direct, soit indirect, tandis que l'adjectif verbal est énoncé avec un régime indirect; et alors il est d'autant plus difficile d'en faire la distinction que ces deux espèces de mots ont plus de rapport entre eux.

Voici les moyens que les Grammairiens ont indiqués pour parvenir à la solution de cette difficulté.

Si le mot en *ant*, sur la nature duquel on a des doutes, peut se décomposer par un autre temps du verbe, précédé du *qui* relatif, ou de l'un de ces mots *lorsque*, *puisque*, *parce que*, c'est un participe; ainsi dans ces phrases : « Je peindrai les plaisirs *renaissant* en foule. » — « Les oppresseurs du peuple *gémissant* à leur tour. » — « On ne reconnut plus qu'infâmes scélérats *aspirant* à la gloire. » — « L'autre voit mourir ses deux fils *expirant* par son ordre. » Comme on peut dire : les plaisirs *qui renaissent* en foule; les oppresseurs *qui gémissent* à leur tour; des scélérats *qui aspirent* à la gloire; deux fils *qui expirent* par son ordre, il est aisé de voir, par cette construction, que ces mots en *ant* sont des participes présents et non des adjectifs verbaux.

Mais si le mot *ant*, qui présente du doute, peut se construire avec un des temps du verbe *être*, précédé du relatif *qui*, ce mot est un adjectif verbal, puisqu'il est de la nature de tout adjectif de pouvoir être précédé de ce verbe, exprimé ou sous-entendu; en conséquence, comme on peut dire : des personnages qui *sont dansants*; des avocats qui *sont plaidants*; une nature qui *est riante*; des arguments qui *sont concluants*; une barrière qui *est tournante*; des instruments qui *sont tranchants*; une vie qui *est tempérante*; je vois que tous ces mots en *ant* sont de véritables adjectifs verbaux susceptibles d'accord; et alors j'écris : des personnages *dansants*; des avocats *plaidants*; une nature *riante*; des arguments *concluants*; une barrière *tournante*; des instruments *tranchants*; une vie *tempérante* (394).

(394) Des personnages *dansants* peuvent ne pas danser; des avocats *plaidants*

Ce moyen, que l'on peut appeler mécanique, mais qui cependant n'est pas aussi sûr que le raisonnement, puisque l'adjectif verbal souffre quelquefois la même décomposition que le participe présent, aidera beaucoup à distinguer l'un d'avec l'autre; toutefois, afin d'en rendre l'application plus méthodique, il faut avoir égard à la manière dont le mot en *ant* est employé dans la phrase.

Or, ce mot peut être énoncé ou sans régime direct, ou sans régime indirect, ou bien il peut en être suivi.

1° Si le mot en *ant* n'est précédé ni suivi d'aucun régime, on peut assez généralement le regarder comme exprimant l'état, la manière d'être, ou enfin une qualité, et par conséquent on peut le regarder comme adjectif verbal.

Ainsi dans ces phrases : « Une femme *obligeante*, des hommes « *prévoyants*, des enfants *caressants*; »

Tel enfin, triomphant de sa digne impuissante,
Un fier torrent s'échappe; et l'onde *mugissante*
Traîne.....

(Delille, traduction de l'*Énéide*, liv. II.)

« Des esprits bas et *rampants* ne s'élèvent jamais au sublime » (GIRARD); il est aisé de voir que tous ces mots en *ant* sont des adjectifs verbaux.

Mais dans les phrases suivantes on reconnaîtra par l'analyse que les mots en *ant*, quoique sans régime, comme dans les phrases précédentes, sont des participes présents.

L'autre esquive le coup; et l'assiette *volant*,
S'en va frapper le mur, et revient en roulant.

(Boileau, Satire III.)

L'assiette *volant* est l'assiette *qui vole*; l'assiette va frapper le mur parce qu'on la fait voler; *volant* exprime un acte, donc c'est un participe présent.

« La mer *mugissant* ressemblait à une personne qui, ayant été « trop longtemps irritée, n'a plus qu'un reste de trouble. » (FÉNELON, *Télémaque*, liv. IV.) *Mugissant* motive l'emploi du verbe qui suit; c'est parce que la mer mugissait qu'elle ressemblait; c'est donc de l'acte de mugir qu'il s'agit, et non de l'état.

peuvent ne pas *plaider*; une nature *riante* n'est pas une nature qui *rit*; des arguments *concluants* ne *concluent pas*; une barrière *tournante* peut ne pas *tourner*; des instruments *tranchants* peuvent ne pas *trancher*; une vie *tempérante* ne *tempère pas*.

« Il entend les serpents, il croit les voir *rampant* autour de lui. » (FÉNELON.) Ici *rampant* est employé comme participe, parce que ce n'est pas la faculté de ramper des reptiles, mais l'action de ramper qui épouvante. Dans la phrase de Girard, au contraire, le mot *rampant* est employé comme adjectif verbal, et non comme participe, parce que cet écrivain peignait la manière d'être des esprits dont il parle, et non une action.

Les auteurs de la *Grammaire nationale* font observer que tous les participes présents, surtout ceux des verbes neutres, sont, au besoin, susceptibles de devenir simples adjectifs verbaux. Ainsi, Voltaire a dit : *la canaille cabalante, écrivante*; Boileau : *des souliers grimaçants*; Montesquieu : *une puissance réglante*. L'Académie en donne un très grand nombre d'exemples; elle dit : une femme fort *allante*; une physionomie *revenante*; des cheveux *tombants*; de la glace *fondante*; une femme bien *buvante* et bien *mangeante*, etc. Nous croyons cependant qu'on ne peut pas toujours employer au hasard ces diverses transformations; mais le goût seul peut servir de guide en pareil cas. Il y a encore une exception singulière, admise par l'usage et constatée par l'Académie; c'est le sens passif donné à quelques uns de ces adjectifs verbaux dont la forme est essentiellement active. Ainsi l'on dit : *musique chantante*, qui se chante aisément; *carte payante*, à payer; *rue passante*, où l'on passe beaucoup; *couleur très voyante*, qui se voit de loin, etc. Ce sont là des exceptions toutes particulières. A. L.

2° Lorsque le mot terminé en *ant* est suivi d'un régime, ou ce régime est direct ou il est indirect.

Si le régime est direct, nulle difficulté, ce mot est participe.

Ainsi, dans ces phrases :

Cette réflexion *embarrassant* notre homme,
On ne dort point, dit-il, quand on a tant d'esprit.
(La Fontaine, fable 173.)

Et c'est là que, *fuyant* l'orgueil du diadème,
Lasse de vains honneurs, et me *cherchant* moi-même,
Aux pieds de l'Éternel je viens m'humilier.
(Racine, *Esther*, acte I, sc. 1.)

De verdure et de fleurs *égayant* ses attraits.
(Delille, *l'Homme des champs*, chant III.)

Il est clair que *embarrassant*, *fuyant*, *égayant* sont des participes, puisque chacun d'eux a un régime direct, et que, comme nous l'avons prouvé page 707, l'adjectif verbal n'en peut avoir de semblable.

Mais si le régime est indirect, la difficulté sera plus grande parce que les adjectifs verbaux peuvent, ainsi que les participes, être

suivis d'un régime de cette espèce; alors ce ne sera que par l'analyse, ou par les moyens grammaticaux déjà indiqués, que l'on pourra déterminer si le mot en *ant* est participe ou s'il est adjectif.

Quand Racine a dit dans *Andromaque* (act. III, sc. 4) :

N'est-ce point à vos yeux un spectacle assez doux
Que la veuve d'Hector *pleurant* à vos genoux ?

le poète a fait usage du participe parce que *pleurer aux genoux de quelqu'un* peint une action instantanée; à *vos genoux*, complément de *pleurant*, indique le lieu près duquel on pleure, la position et l'action de la personne qui vient y pleurer.

Mais quand le même écrivain a dit (act. IV, sc. 5) :

Pleurante après son char, vous voulez qu'on me voie.

s'il a employé l'adjectif verbal, c'est parce que *pleurante* exprime moins une action qu'un état. Il représente Andromaque en pleurs à la suite de son char, et dans un état de désolation qui n'est point une affliction momentanée. *Pleurer, tomber aux genoux de quelqu'un* est une action. Lorsqu'on suit un char en pleurant, l'action est dans la marche, les pleurs sont une suite de l'état de captivité.

Il est vrai que le poète aurait pu dire *pleurant après son char*; mais alors le sens n'aurait pas été tout à fait le même, il aurait offert l'idée de *vous voulez qu'on me voie pleurer après son char*, et le poète a eu l'intention de faire exprimer à Hermione sa répugnance à suivre le char d'Andromaque; dans le premier cas, *pleurer* eût été l'action principale; dans le second cas il n'est qu'accessoire, il ne peint qu'une circonstance; les deux manières sont bonnes, mais la première manière a cette délicatesse de goût qui est le caractère distinctif des écrits de Racine.

Buffon a dit dans ses *Époques de la Nature* : « Toutes les planètes, *circulant* autour du soleil, paraissent avoir été mises en « mouvement par une impulsion commune. » Dans cette phrase *circulant* marque évidemment l'action de circuler; *circulantes* n'aurait indiqué que la faculté de circuler autour du soleil. Ainsi Buffon a voulu peindre l'action des planètes, et non leur faculté, leur nature.

Dans les exemples suivants :

Tremblante pour un fils que je n'osais trahir,
Je te venais prier de ne le point haïr.
(Racine, *Phèdre*, acte II, sc. 5.)

..... Surprise et *tremblante* à vos pieds,
Je baisse en frémissant mes regards effrayés.

(Voltaire, *Mahomet*, acte III, sc. 3.)

Près de lui quelques chefs, *tremblants* en sa présence,
De ses sombres douleurs respectaient le silence. (La Harpe.)

« Les autres hommes paraissent *tremblants* à leurs pieds. »
(FÉNELON.)

Tremblant est employé comme adjectif verbal parce qu'il exprime une circonstance accessoire à l'action principale, l'état et la manière d'être des personnes qui agissent : d'ailleurs *tremblant* est pris là dans un sens métaphorique qui s'applique à l'âme, mais il ne peint pas l'action physique de *trembler*.

On dira aussi avec M. Bescher : « Voyez-vous ces débris *flottant* « (qui flottent) vers la côte ? » Et avec Fénelon : « Calypso aperçut... « un gouvernail, un mât, des cordages *flottants* (qui étaient flottants) sur la côte. » Parce que *flottant*, dans la première phrase, désigne des objets en mouvement, franchissant un espace et voguant vers un but ; tandis que la seconde les représente seulement comme surnageant sans mouvement certain, sans direction. L'un peint l'action, qui doit avoir un terme probable dans un temps donné ; l'autre indique l'état, la situation, dont la durée est illimitée.

On dira encore : « On voit la tendre rosée *dégouttant* des feuilles. » — « On voit la sueur *ruisselant* sur son visage. » Mais on dira : « Voyez-vous ces feuilles *dégouttantes* de rosée ? » — « Voyez sa « figure *ruisselante* de sueur. » Dans les deux premières phrases on affirme que la rosée tombe par gouttes, que la sueur coule réellement en petits ruisseaux ; c'est l'action. Dans les deux autres on parle seulement de feuilles humides de rosée, d'une figure couverte de sueur ; c'est l'état sous lequel ces objets s'offrent à la vue.

On dira : « Je les ai vus *mourant* au champ d'honneur, *mourant* « de la mort des braves. » Et :

Ses femmes dans leurs bras soutiennent sa faiblesse,
Et sur un lit pompeux la portent loin du jour,

Mourante de douleur, et de rage et d'amour.

(Delille, *l'Énéide*, liv. IV.)

Là c'est l'action de mourir, ici l'état d'être mourante.

Enfin on dira : « Une jeune personne *brillante* de santé, *brillante* « de fraîcheur, *brillante* d'attraits ; » elle ne fait peut-être pas en

ce moment l'action de briller ; elle est brillante ; c'est son état. Mais si vous la voyez *brillant* dans une société par les grâces de l'esprit, non moins que par la beauté ; — elle brille ; il y a action.

Une femme est *éclatante* d'attraits, *éclatante* de beauté ; c'est un don de la nature inhérent à la personne. Mais s'agit-il de l'action, on dira : « Nous entendimes les bombes *éclatant* avec un horrible « fracas (395). »

Tout ce qu'on vient de lire est extrait en partie du *Traité* de M. Bescher ; l'ouvrage de M. Bertrand et le *Manuel des Amateurs de la langue française* nous ont été aussi très utiles ; mais, pour ne rien laisser à désirer sur cette partie si négligée de notre Gram-

(395) *Remarque.* — Quelques écrivains ayant fait précéder d'un régime indirect le participe présent, l'ont fait alors accorder comme l'adjectif verbal, quoique, dans ce cas, il ne cesse pas d'exprimer une action. En voici des exemples :

Chez les hommes ailleurs sous ton joug *gémissants*,
Vainement on chercha la raison, le droit sens.

(Boileau, satire XII.)

Je les peins dans le meurtre à l'envi *triomphants*,
Rome entière noyée au sang de ses enfants.

(Corneille, *Cinna*, acte I, sc. 2.)

L'autre, avec des yeux secs et presque indifférents,
Voit mourir ses deux fils par son ordre *expirants*.

(Racine, *Bérénice*, acte IV, sc. 5.)

Que par une main chère, et de mon sang *fumante*,
L'Araxe dans ses eaux me vit plonger mourante.

(Crébillon, *Rhadamiste et Zénobie*, acte I, sc. 1.)

Du meurtre de nos rois encore *dégouttante*,
Bientôt de notre sang sa main sera fumante.

(Delille, traduct. de *l'Énéide*, liv. II.)

Aussitôt quelques Grammairiens en ont conclu que la place du régime indirect détermine la valeur du mot en *ant* ; c'est-à-dire qu'ils ont établi en principe que tel mot en *ant* doit être regardé comme *adjectif verbal*, lorsqu'il est précédé d'un régime indirect, et comme *participe présent* lorsqu'il en est suivi.

Mais comment ont-ils pu penser que la position du régime indirect influe sur la nature du mot en *ant* ?

« Sous ton joug *gémissant*, ou *gémissant* sous ton joug. » — « A l'envi *triomphant*, ou *triomphant* à l'envi. » — « Par son ordre *expirant*, ou *expirant* par son ordre, etc., » n'est-ce pas toujours la même chose pour le sens ? n'est-il pas toujours question, dans l'une et dans l'autre phrase, d'une action, et non pas d'un état, d'une situation ?

Si l'on admettait le principe mis en avant par ces Grammairiens, alors dans les phrases citées page 708 : « Les plaisirs *renaissant* en foule, les oppresseurs du peuple *gémissant* à leur tour, etc., » *renaissant*, *gémissant*, qui sont de véritables